

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 8^e jour d'octobre 2015 à 19 : 02 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Joanna Nash, Julia Stuart, Marlene Séguin, Bernard Bazinet, Daniel L. Fournier et Hervey William Howe.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 10 septembre 2015

3. Avis de motion et règlements

3.1 Dépôt du certificat - Règlement d'emprunt #204 décrétant une dépense et un emprunt de 91 738 \$ pour l'acquisition et les travaux de construction du chemin Grace

4. Gestion financière et administrative

4.1 Liste des comptes à payer au 30 septembre 2015

4.2 Transferts budgétaires

5. Sécurité publique

5.1 Assignation à un témoin – Jean-Marc Provost – Premier répondant

6. Travaux publics

6.1 Achat du sable d'hiver – 2015-2016

6.2 Mandat – Chemin Grace – Équipe Laurence

7. Culture et Loisirs

7.1 Don – Association Clair Soleil

7.2 Technicienne en loisirs – 2016

7.3 Journée du Souvenir – Dons à la Légion canadienne

7.4 Route des Belles histoires – BaladoDécouverte

8. Rapport de la mairesse et des conseillers

9. Période de questions

10. Levée de la séance

2015-0140

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2015-0141

2.1 Séance ordinaire du 10 septembre 2015

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2015 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Avis de motion et règlement

2015-0142

3.1 Dépôt du certificat - Règlement d'emprunt #204 décrétant une dépense et un emprunt de 91 738 \$ pour l'acquisition et les travaux de construction du chemin Grace

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale dépose le certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt #204 décrétant une dépense et un emprunt de 91 738 \$ pour l'acquisition et les travaux de construction du chemin Grace.

4. Gestion financière et administrative

2015-0143

4.1 Liste des comptes à payer au 30 septembre 2015

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Arundel Citizens Home	315.00 \$
Arundel provision*	138.06 \$
Bell Mobilité	58.97 \$
Bell Canada	64.31 \$
Berlinguette, Guylaine	570.89 \$

Carslaw, Scott	63.13 \$
Dist. Michel Dion*	23.80 \$
Dubé Guyot*	1 292.68 \$
Energie Sonic*	1 666.97 \$
Équipements lourds Papineau*	9 695.29 \$
Fournier, Daniel	354.21 \$
Fourniture de bureau Denis*	631.98 \$
Great West	2 515.45 \$
Gilbert P. Miller et fils*	12 994.52 \$
Hewitt*	355.65 \$
Hydro Québec	161.60 \$
Imprimerie Arthographe*	327.68 \$
Jones, Frances*	79.64 \$
Juteau Ruel	37.69 \$
Machineries St-Jovite*	231.39 \$
Marc Marier	130.00 \$
Matériaux McLaughlin*	4.69 \$
Média Transcontinental*	351.83 \$
Ministre des Finances	44 270.00 \$
Miron Shawn, Cully Janet	676.05 \$
Municipalité d'Huberdeau*	954.00 \$
Nash, Joanna*	100.00 \$
Pièces d'autos P & B Gareau*	100.59 \$
Rathwell, Jean*	100.00 \$
Serres d'Arundel*	73.57 \$
Services routier S. Prévost*	948.55 \$
Shaw Direct	38.50 \$
Troske Kristina Alison	82.31 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	86.23 \$
Visa Desjardins*	1 317.77 \$
Salaires et contribution d'employeur	42 090.15 \$
Frais de banque	122.08 \$

Liste des chèques manuels

#3837	Habillons un enfant	200.00 \$
#3838	Jacqueline Ferre	30.00 \$
#3840	Ministre des Finances	400.00 \$
#3841	Financière Banque Nationale	2 389.32 \$
#3842	Catherine Caza	50.00 \$
#3843	Catherine Caza	50.00 \$
#3847	Joanna Nash	100.00 \$
#3848	Jean Rathwell	100.00 \$
#3846	Robert Brown	100.00 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de septembre 2015, transmis en date du 7 octobre 2015.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0144

4.2 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets;

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (crédit) :

02-110-00-346 Congrès et délégation	2 000
02-130-01-212 Consultante	17 946
02-320-00-411 Services scientifiques et génie	3 685
02-320-00-621 Pierre	1 000
02-610-00-412 Services juridiques	600

À (débit) :

02-110-00-310 Frais de déplacement	200
02-130-00-141 Salaires réguliers	15 000
02-130-00-200 Charges sociales	2 946
02-130-00-310 Frais de déplacement	300
02-130-00-413 Comptabilité et vérification	1 375
02-130-00-670 Fournitures de bureau	2 000
02-320-00-635 Produits chimiques	265
02-320-50-523 Entretien 10 roues	2 500
02-330-00-516 Location machinerie, outils	45
02-701-90-349 Loisirs et cultures – autres	400
02-701-90-999 Autres activités culturelles	200

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Sécurité publique

2015-0145

5.1 Assignation à un témoin – Jean-Marc Provost – Premier répondant

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Marc Provost a été assigné comme témoin pour un événement où il a agi à titre de premier répondant;

CONSIDÉRANT que la somme reçue à titre de rémunération de témoin est inférieure au montant qui lui aurait été payé s'il avait été au travail et que la municipalité désire payer cette différence au taux horaire de base de 12 \$ l'heure;

CONSIDÉRANT que la somme reçue à titre de remboursement des frais de déplacement et de repas est inférieure au montant qui lui aurait été payé s'il avait été au travail et que la municipalité désire payer cette différence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que le conseil autorise le paiement de la différence entre ses honoraires de témoin et le salaire qu'il aurait reçu au taux horaire de base de 12 \$ l'heure ainsi que la différence entre le montant des frais de déplacement et de repas sous présentation d'une preuve suffisante émanant de la cour, indiquant les dates, le temps pendant lequel il a agi comme témoin, et le montant payé pour de tels services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Travaux publics

2015-0146

6.1 Achat du sable d'hiver – 2015-2016

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à l'achat d'environ mille cinq cents (1 500) tonnes métriques de sable tamisé avec une concentration de trois pour cent (3 %) de chlorure de sodium (sable d'hiver), pour la saison 2015-2016, incluant le transport et la mise en pile;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs et qu'un seul fournisseur a répondu à l'invitation, soit Gilbert P. Miller & fils Itée pour un montant de 13.50 \$ la tonne métrique, taxes et redevance en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu d'accepter la soumission de l'entreprise Gilbert P. Miller & fils Itée au montant de 13.50 \$ la tonne métrique, taxes et redevance en sus, pour l'achat du sable d'hiver pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Hervey William Howe quitte la séance.

2015-0147

6.2 Mandat – Chemin Grace – Équipe Laurence

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt #204 décrétant une dépense et un emprunt de 91 738 \$ pour l'acquisition et les travaux de construction du chemin Grace;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à des travaux correctifs sur le chemin Grace sur une distance approximative de deux cent cinquante mètres linéaires (250 m. lin.);

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue d'Équipe Laurence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que la firme Équipe Laurence soit mandatée pour préparer les plans, devis et documents pour soumission ainsi que et pour effectuer le suivi technique en cours de travaux pour les travaux correctifs du chemin Grace, sur une longueur d'environ deux cent cinquante (250) mètres linéaires pour un montant de 6 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Hervey William Howe réintègre la séance.

7. Culture et Loisirs

2015-0148

7.1 Don – Association Clair Soleil

CONSIDÉRANT que l'Association des personnes handicapées Clair Soleil offre un camp de jour pour les enfants handicapés physique et/ou intellectuel âgés de 5 à 17 ans de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que ce camp permet d'offrir aux enfants défavorisés la possibilité de réaliser pleinement des activités de loisirs et la possibilité de se déplacer dans un parc sans contrainte d'accessibilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que le conseil autorise un don de 100 \$ à l'organisme Association Clair Soleil afin de l'appuyer dans son projet de camp de jour 2016 et que ce montant soit versé en 2016 à même les fonds disponibles du budget 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0149

7.2 Technicienne en loisirs – 2016

CONSIDÉRANT que les municipalités du secteur ouest de la MRC des Laurentides désirent augmenter les services relatifs aux loisirs au sein de leurs communautés;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Amherst, Huberdeau, Montcalm, Arundel et Brébeuf ont engagé une technicienne en loisirs durant l'année 2015, à temps partagé entre chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Arundel désire poursuivre pour une deuxième année ce projet, en assumant sa quote-part (municipalités 30 %, pacte rural – fonds des territoires 35 % et Des Laurentides En Forme 35 %);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que la Municipalité d'Arundel confirme son intérêt et adhère au projet technicienne en loisirs pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0150

7.3 Journée du Souvenir – Dons à la Légion canadienne

CONSIDÉRANT que la Légion royale canadienne organise, à l'occasion de la Journée du Souvenir, une cérémonie pour souligner la contribution et la vaillance de nos Anciens combattants et militaires;

CONSIDÉRANT que la mission de la Légion royale canadienne est d'aider les anciens combattants et leurs personnes à charge, de promouvoir le Souvenir, de supporter les militaires en service et de s'impliquer au sein de toutes les communautés locales et régionales, partout au Canada;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire soutenir cet organisme en déposant une couronne au Cénotaphe lors de la Journée du Souvenir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil autorise un don de 53 \$ à la Légion royale canadienne à l'occasion de la Journée du Souvenir afin d'honorer nos Anciens combattants et militaires et déposer, en leur mémoire, une couronne au Cénotaphe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0151

7.4 – Route des Belles histoires – BaladoDécouverte

CONSIDÉRANT que le Ministère du Tourisme demande la mise en valeur du patrimoine et des attraits du secteur ouest de la MRC des Laurentides (Arundel, Brébeuf, Huberdeau et Amherst) afin d'autoriser le passage de la Route des belles histoires dans ce secteur éloigné de l'axe nord-sud de la route touristique;

CONSIDÉRANT qu'il est important que le secteur ouest de la MRC des Laurentides soit traversé par la Route des belles histoires et que les visiteurs puissent y découvrir notre patrimoine et nos attraits;

CONSIDÉRANT que le projet « BaladoDécouverte » a pour objectif la création d'un circuit touristique par municipalité et que chacun des circuits renfermera quatre (4) points d'intérêts qui seront mis en valeur sous forme de photos et de textes narratifs;

CONSIDÉRANT que la technologie « BaladoDécouverte » guide et informe les visiteurs gratuitement pendant leur déplacement d'un lieu à

un autre en leur permettant d'accéder à des circuits touristiques, patrimoniaux et culturels sur leurs téléphones ou tablettes;

CONSIDÉRANT que « BaladoDécouverte » fait découvrir, aux points d'intérêts, des informations bonifiées ainsi que du contenu multimédia varié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu :

QUE la Municipalité d'Arundel adhère au projet « BaladoDécouverte » version bilingue, de la MRC des Laurentides pour la mise en valeur du patrimoine et des attraits du secteur ouest de la MRC des Laurentides afin d'autoriser le passage de la Route des belles histoires;

QUE le conseil autorise la mairesse, Guylaine Berlinguette ainsi que la directrice générale, France Bellefleur, à signer le protocole d'entente au nom de la Municipalité du Canton d'Arundel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-0152

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin et résolu que la séance soit levée à 20 : 27 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guylaine Berlinguette
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale